

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 17 août 2026 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

R3-01

M. DELACROIX 7 rue du Vieux Poulin - SAINT DOMINEUC

Parcelle A153

conteste emplacement réservé / zone à urbaniser

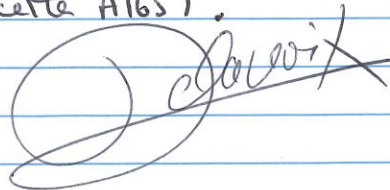
L'application d'emplacement réservé tel que défini actuellement, ampute notre parcelle des 2/3 de sa surface. Ne reste plus qu'un espace dérisoire de pelouse à l'arrière de la maison.

Il en résulte non seulement une perte de tranquillité, une perte de notre îlot de verdure, mais également un préjudice financier sur la valeur de notre maison.

En conséquence, nous demandons de bien vouloir procéder au retrait total de cet "emplacement réservé / zone à urbaniser" concernant notre parcelle A153.

A défaut, nous sollicitons sa modification afin d'en réduire l'emprise.

Nous pouvons laisser à disposition le fond de notre parcelle. Il s'agit de la surface partant au niveau de la clôture Périscolaire (A318) - Maison des Kiné (A508) ou bien partant du chêne situé au niveau de la cour du Périscolaire, jusqu'au fond du terrain (clôture avec parcelle A165).



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.